Question écrite N° 3930

Préserver la mémoire de la Shoah est une tâche éducative essentielle. Mais comment la réaliser ?

Rémy Meury (CS-POP)

Par la question écrite no 3776, puis dans l'Interpellation no 1042, le soussigné est intervenu fin 2025 pour s'étonner de la collaboration de l'Etat avec la CICAD (Coordination Intercommunautaire Contre l'Antisémitisme et la Diffamation) pour un déplacement proposé aux enseignants du secondaire I et du secondaire II au camp de la mort à Auschwitz.

Nous répétons l'introduction de la question écrite, afin d'éviter toute interprétation douteuse :

« Sur le fond, on ne peut que saluer cette volonté d'amener les professionnels de l'enseignement jurassien à se rendre sur un des sites où l'horreur s'est développée contre l'humanité en général, contre un peuple, le peuple juif, en particulier. Maintenir dans les mémoires, 80 ans après la fin de la Seconde Guerre mondiale, ce que l'homme est capable en termes d'atrocité, surtout pour que cela ne se reproduise plus, doit rester un objectif dans l'éducation des générations qui n'ont pas vécu cette période ignoble dans l'histoire de notre humanité. ».

Nous n'avons pas changé d'avis depuis. Mais nous nous étonnons qu'une année après des échanges au Parlement avec l'ancien ministre en charge de la formation, durant lesquels on s'interrogeait sur l'indépendance de la CICAD par rapport aux évènements à Gaza et au Gouvernement israélien alors en place, en particulier de son secrétaire, Monsieur Johanne Gurfinkiel, la même offre, toujours en collaboration avec cette association, soit à nouveau proposée au corps enseignant jurassien de ces deux niveaux d'enseignement. Nous cachons encore moins notre étonnement de lire dans la réponse du ministre actuel au secrétaire de la CICAD la déclaration suivante : « Il me semble essentiel de soutenir votre action de sensibilisation et de formation ».

Notre inquiétude est de constater que l'on fait abstraction des risques liés aux discours que peut tenir le secrétaire de la CICAD lors de ces déplacements. Il faut juste savoir que lors de chaque journée d'étude à Auschwitz, comme on peut le voir dans les brochures relatives à ces déplacements qui se trouvent sur le site de l'association, le secrétaire de la CICAD prend la parole après les intervenants officiels.

Le Gouvernement ne peut ignorer les éléments développés en décembre 2025 dans l'interpellation, puis à la tribune par le soussigné sur les pratiques douteuses de la CICAD et de son secrétaire. Il ne peut ignorer non plus que les enseignants genevois ont récemment mis en cause le rôle de la CICAD dans les écoles et le contenu du matériel pédagogique qu'elle utilise. Il ne peut occulter davantage une information diffusée dans un article du *Blick* en avril de cette année indiquant que la CICAD a recensé 40 fois plus de signalements d'actes antisémites en Suisse que la Confédération ! Certes, la Commission fédérale contre le racisme (CFR) n'a recensé que 60 cas en 2025. Il y a manifestement un problème dans la collecte des données nationales. Mais que la CICAD ait dénombré 2'438 actes antisémites dans notre pays en 2025 surprend également. À titre de comparaison, la France, sept fois plus peuplée, en a dénombré 1'320, selon les données officielles publiées par le Ministère de l'Intérieur en collaboration avec le Service de Protection de la Communauté Juive (SPCJ). L'opacité de la CICAD fait qu'elle rejette les demandes de présenter l'inventaire des actes incriminés qu'elle a réalisé. Nul doute que la présente question écrite sera comptabilisée dans la liste de la CICAD pour 2026.

Autre aspect, chaque participant à la journée à Auschwitz doit verser un montant de 725 francs à la CICAD. Un remboursement par l'Etat jurassien de la moitié est ensuite assuré. Ce montant semble couvrir le déplacement en avion de Genève à Cracovie, avec retour le même jour, puis le train aller-retour jusqu'à Auschwitz. Un repas est sans doute prévu. Mais quand on s'intéresse aux prix des

déplacements comme on les trouve sur internet, et que l'on ajoute une visite guidée à Auschwitz, on est loin de cette somme de 725 francs.

Enfin, dernière information particulièrement importante, qui met en doute la pertinence de proposer cette activité avec la CICAD, est le fait que cette année, comme en 2025, aucun enseignant jurassien ne s'est inscrit pour se rendre à Auschwitz. L'objectif d'entretenir chez les enseignants jurassiens la mémoire des atrocités menées par un régime ignoble voici 80 ans n'est donc pas atteint.

Tous ces éléments nous amènent à poser les questions suivantes au Gouvernement :

1. **Que couvrent effectivement les 725 francs demandés par la CICAD pour cette journée ?**
2. **Afin de véritablement entretenir l'indispensable mémoire de l'horreur commise par le régime nazi, ne serait-il pas préférable d'envisager des activités de formation continue, avec éventuellement un déplacement à Auschwitz, à l'intention du corps enseignant jurassien ? Une collaboration intercantonale pouvant être développée.**
3. **Surtout, le rôle éducatif de l'école étant essentiel en l'occurrence, de quelle manière est diffusée cette odieuse réalité auprès des élèves ? Cela fait-il partie d'un programme officiel ?**

Rémy Meury (CS-POP)

Co-signataires

- Raphaël Breuleux (Verts)
- Ivan Godat (Verts)
- Sonia Burri-Schmassmann (Verts)
- Sophie Burri (Verts)
- Brice Prudat (Verts)
- Joël Godat (Verts)
- Carla Fedele (CS-POP)

Intervention déposée officiellement le 19 novembre 2026